

Le petit Cambonnais

JOURNAL MUNICIPAL - Avril 2015

N° 29



Les membres du conseil municipal jeune, Thierry Carcenac président du département, Jean-Paul Raynaud conseiller départemental, Thierry Gentilhomme préfet, Mireille Vincent directrice académique, Sarah Laurens maire, F. Djemmal inspecteur de l'Education Nationale.

1 **Edito**

5 **La voirie**

6 **Eco-chèque**

8 **La vie des associations**

2 & 3 **Conseils municipaux**

5 **Elections départementales**

6 **Grand Albigeois**

9 **La vie à Cambon**

4 **Inauguration de l'école**

5 **Urbanisme**

7 **Budget 2015**



En ce joli mois d'avril, la municipalité retrouve le bonheur du budget. Nous attendons en effet la notification des dotations de l'Etat pour pouvoir élaborer un budget le plus juste possible. Elle ne nous fait pas sourire cette année, avec la diminution tangible de nos ressources. Les dotations de l'Etat ont baissé significativement (- 8 K€ en 2014, - 29 K€ cumulés en 2015), et les services financiers de l'agglomération, qui ont fait une projection des baisses de dotations pour les communes et l'agglomération du Grand Albigeois jusqu'en 2017, nous ont annoncé le pire. Pour Cambon les dotations diminueront de - 21 K€ chaque année, soit cumulés -50 K€ pour 2016 et -71 K€ pour 2017. Le bât blesse d'autant plus que l'Etat nous a confié des charges supplémentaires telles que les rythmes scolaires, suppression du service d'instruction des documents d'urbanisme, mise aux normes des bâtiments publics en conformité avec la loi sur l'accessibilité...

Donc ça va tanguer. Quelles solutions ? Il serait intenable d'augmenter les taux d'imposition pour compenser ces pertes ; d'ailleurs le conseil municipal a voté la stabilité des taux pour 2015. Il faudra rechercher toutes les économies possibles dans nos charges de fonctionnement ; cela étant, l'impact sera limité au vu des efforts déjà accomplis en matière de dépenses de fonctionnement. Nous avons ainsi élaboré un budget très contraint, dans lequel l'investissement a été limité à l'indispensable. Rétrospectivement, la construction du groupe scolaire s'est faite juste au bon moment : les frais de fonctionnement devraient être optimisés, et le bâtiment répond parfaitement à toutes les nouvelles normes.

Le dilemme se résume à faire plus avec moins. Il faut donc penser non plus uniquement commune mais agglomération et faire preuve d'imagination et d'innovation. Le Grand Albigeois avait déjà montré ces deux talents en mettant en œuvre une logique de mutualisation visant à éviter les redondances d'administration entre l'intercommunalité et ses communes membres. Elle s'est accélérée en 2014 avec la création de services communs (ressources humaines, finances, informatique) dont l'ingénierie et l'expertise bénéficieront progressivement à l'ensemble des collectivités du territoire albigeois.

Il me semble évident que la réduction drastique des dotations de l'Etat est une façon peu subtile mais efficace d'obliger les élus à se poser de vraies questions quant à la pérennité du fonctionnement actuel des collectivités locales : la commune nouvelle (*Loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 parue au JO n° 64 du 17 mars 2015*) est à l'horizon, ou en tout cas dans le viseur du gouvernement.

Sarah Laurens



Séance du 14 janvier

➤ **Décision du maire**

Mme le maire a signé plusieurs avenants au marché du groupe scolaire avec différentes entreprises. Ces avenants ne modifient pas le budget global de l'opération.

➤ **Devis décors autocollants**

Mme le Maire indique au conseil qu'elle a visé un devis de l'entreprise A.V.P., d'un montant de 1 747.20 € relatif aux motifs auto collants (information pour les malvoyants) qui viendront s'appliquer sur les portes et vitres des classes du bâtiment scolaire.

➤ **Achat auto laveuse**

Un devis pour une auto laveuse a été signé. Le montant de 5 952.96 € TTC était budgétisé sur l'année 2014. Il sera repris sur le budget provisoire 2015.

➤ **Programme AP/CP**

Par délibération en date du 26 mars 2012, le conseil municipal a décidé de mettre en place une autorisation de programme/crédit de paiement (AP/CP).

La procédure des AP/CP permet de ne pas faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Par délibération du 25 avril 2014, le Conseil Municipal a modifié AP/CP.

Il est proposé de réviser les crédits de paiement en tenant compte des dépenses sur

l'exercice 2014, soit 2 514 871 € TTC.

Il est également proposé de reporter le solde montant des crédits de paiement du programme « réalisation d'un nouveau groupe scolaire » sur 2015.

➤ **Logiciel comptable**

Dans le cadre d'une mutualisation des services et des moyens, la Communauté d'Agglomération a décidé de développer sur l'ensemble du territoire son logiciel d'application comptable et ressources humaines CIRIL.

Les élus communautaires ont décidé le partage d'une même architecture budgétaire, de nature à permettre la vision consolidée du territoire sur l'ensemble des compétences communales et intercommunales.

La mise en œuvre de CIRIL se fera à compter du 1^{er} janvier 2015. Des formations sur ce logiciel sont prévues pour le personnel de mairie et les élus.

➤ **Contrat enfance/jeunesse**

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse, il est nécessaire de réactualiser les

montants des valeurs locatives pour la mise à disposition et prestation en nature des locaux communaux et énergies pour les associations « le Village des Enfants » et « Familles Rurales » pour la crèche.

Cette année la base de l'indice du cout de la construction est 1612, soit une hausse annuelle de 0.96%. Augmentation de 6.86% sur le chauffage et l'EDF. Augmentation de 1% sur l'eau. Le conseil municipal reconduit les prestations en nature pour l'année 2015, en diminuant les valeurs locatives.

➤ **Portage des repas**

La nouvelle tarification des repas par le CCAS d'Albi pour l'année 2015 est fixée à 8.80 € (augmentation de 0.10 €). Le CCAS de Cambon, qui refacture aujourd'hui ces repas à 8.10 €, décide également d'augmenter le prix de 0.10 €, en attendant le vote sur le budget et une réflexion sur la contribution du CCAS au portage de repas.

Les membres du CCAS autorisent Madame le Maire à signer la convention et d'informer les utilisateurs de ce service de l'augmentation.

Programme 420 - Réalisation nouveau groupe scolaire	AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
Groupe scolaire de Cambon	3 741 341 €	204 402 €	496 728 €	3 126 200 €	
Proposition nouvelle	85 989 €				
Report de crédits				- 611 329 €	611 329 €
Total AP révisée	3 827 330 €	204 402 €	496 728 €	2 514 871 €	611 329 €



Séance du 23 février

➔ Matériel informatique

Madame le Maire informe qu'elle a signé des devis proposés par 123 INFORMATIQUE pour du matériel informatique destiné au nouveau groupe scolaire pour un montant de 12 176.36 €.

➔ Comptes de gestion

Après vérification et en accord avec les écritures de la Trésorerie Générale, M. Granier présente au conseil municipal les comptes de gestion 2014 de la commune. Les membres du conseil approuvent le compte de gestion (4 votes contre).

➔ Comptes CCAS

Après vérification et en accord avec les écritures de la Trésorerie Générale, M. Granier présente au conseil municipal les comptes de gestion 2014 du CCAS. Les membres présents du CCAS approuvent le compte de gestion.

➔ Comptes administratifs

M. Granier présente au conseil municipal le compte administratif 2014 de la commune

Section fonctionnement

Recettes 2014 : 1 206 830.13 €

Dépenses 2014 : 1 035 615.27 €

Soit un excédent fonctionnement 2014 : + 171 214.86 €

Excédent fonctionnement reporté 2013 : 820 620.68 €

Excédent cumulé : 991 835.54 €

Section investissement :

Recettes 2014 : 2 370 337.11 €

Dépenses 2014 : 2 708 222.07 €

Déficit investissement 2014 :

- 337 884.96 €

Excédent investissement reporté 2013 : 235 306.00 €

Soit un déficit cumulé :
- 102 578.96 €

M. Nesen indique qu'il lui semble difficile de voter, puisqu'il découvre les chiffres en séance. Mme le maire lui rappelle que les convocations sont envoyées trois jours au moins avant la date du conseil pour que les conseillers puissent venir consulter les documents en mairie.

(4 votes contre).

➔ Vote de l'affectation de résultat

Après le vote du compte administratif 2014, il convient d'affecter le montant de 102 578.96 € qui correspond au déficit de clôture 2014.

(4 votes contre).

➔ Comptes CCAS

Section fonctionnement

Recettes 2014 : 8 734.40 €

Dépenses 2014 : 8 734.31 €

Soit un excédent de

fonctionnement de : 0.09 €

Excédent fonctionnement reporté

2013 : 1 939.49 €

Soit un excédent cumulé de :

1 939.58 €

➔ Dommage ouvrage

Dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire, un contrat d'assurance dommage ouvrage a été signé avec la société SMABTP pour un montant de 29 064.16 €.

La nomenclature budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité, par décision de l'Assemblée délibérante, de répartir cette charge sur la durée de la garantie soit 10 ans. Les crédits nécessaires à la passation de ces opérations d'ordre seront prévus au budget 2015 et seront inscrits aux budgets primitifs des exercices suivants.

➔ Achat de matériel

Le conseil municipal valide l'achat auprès de CIRCUIT 81:

D'un broyeur d'occasion pour un cout de 4 500 € permettant au personnel de composter les branches sur place et éviter le stockage puis le dépôt en décharge (perte de temps et coût) dans un souci de respect de l'environnement.

Et un tracteur tondeuse autoporté GIANNI FERRARI TURBO 4 pour un cout de 9 250 €.

Le matériel est vendu révisé. Le coût comprend le remplacement de certaines pièces usagées qui ont fait l'objet d'un inventaire préalable.

➔ Divers

- M. Soulié évoque des dégâts qui ont eu lieu sur le parcours de santé ; M. Alberici précise que des panneaux ont malheureusement été détériorés mais que certains sont réparables et seront remis en place rapidement.

Mme le maire indique que depuis plusieurs années la Régie de quartier de Lapanouse est chargée par la commune du nettoyage du bois de la Devèze dans le cadre d'une convention tripartite avec l'agglomération (Plan Local d'Insertion).

- Mme le Maire demande aux conseillers de s'inscrire sur les tableaux de permanence pour tenir les deux bureaux de vote des élections départementales.

Les prochains conseils

municipaux se dérouleront à 20h30 dans la salle des conseils les :

27 mai 2015

25 juin 2015

INAUGURATION DE L'ÉCOLE



Extrait du discours d'inauguration du groupe scolaire du 7 février 2015 par Sarah Laurens

Nous avons un désir d'école.....

Non pas une école plus grande, qui pourrait accueillir plus d'enfants ; non, une école accessible, claire, harmonieuse, qui proposerait aux enfants un lieu optimal de travail.

Quand nous avons été élus en 2008, après l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme cohérent, la construction d'une nouvelle école a été notre priorité.

C'est donc un grand honneur pour moi d'inaugurer cet équipement-phare de notre commune.

Un honneur d'abord, parce que l'École et la Culture sont, à mes yeux, les institutions les plus importantes de la République. Sans elles, les valeurs fondatrices de notre pays, la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, mais aussi la Laïcité et l'Égalité des Chances ne seraient qu'utopie.

Cet honneur est également pour moi la possibilité d'apporter un signe fort de reconnaissance à l'école publique, qui m'a permis de grandir, de m'épanouir et de devenir une citoyenne ouverte sur le monde.

En ces temps troublés, je suis persuadée qu'il n'y a que l'éducation qui permettra à nos sociétés de continuer à vivre harmonieusement.

Le dimanche 11 janvier 2015 a eu lieu une marche silencieuse, fraternelle, qui a été la manifestation publique la plus importante jamais produite en France. C'est un beau témoignage que dans notre pays, les hommes et femmes sont prêts à se lever pour défendre la liberté.

Mais je suis également persuadée que si 4 millions de français sont descendus dans la rue, c'est aussi parce qu'ils ont eu, lorsqu'ils étaient petits, des instituteurs qui leur ont inculqué et répété que la France est le pays qui affiche fièrement sur ses frontons « Liberté Egalité Fraternité »....

Nous avons beaucoup appris en ces quatre ans.

Nous avons ainsi découvert en 2011 un métier : programmeur.

Notre programmeur, le cabinet ECSO, a fait une étude de flux, un programme de faisabilité, une étude financière, qui nous ont permis de déterminer notre capacité à faire.

Ensuite, il est devenu notre conducteur d'opérations. Il nous a guidés tout au long de ces 4 ans, et surtout a tenu le budget. Le budget de ce groupe scolaire était de 3.2 M€ H.T. il y a 3 ans, il est resté à ce chiffre sans dépassement.

Nous avons découvert un métier : architecte.

Je tiens à rendre hommage au cabinet Alliage, qui a été choisi à l'issue d'un concours européen. Il a conçu un groupe scolaire neuf correspondant aux besoins, fonctionnel et confortable, sûr, sain, accessible, flexible, en harmonie avec un niveau cohérent de qualité environnementale et économe en fonctionnement.

Nous avons découvert des métiers d'ingénieurs : ingénieurs structures, ingénieurs fluides, ingénieurs VRD... et des métiers aux acronymes improbables : OPC, BCT, CSPS...

Un grand merci à tous les ingénieurs qui se sont penchés sur le projet. Nous avons été étonnés par la complexité de ce bâtiment bioclimatique, qui paraît si simple au premier coup d'œil.

Je tiens, au nom de la Municipalité et en mon nom personnel, à remercier l'ensemble des acteurs de ce projet ... et l'ensemble des bénévoles, très nombreux pendant les vacances de Noël, pour leur mobilisation pour le déménagement.

Nous avons un désir d'école.

La voilà, belle, claire, lumineuse qui accueille depuis le 5 janvier les petits écoliers de Cambon.

Je conclurai mes propos en confiant à l'équipe enseignante ce formidable outil de travail pour les élèves, et en citant Albert Camus : « La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent ».

Merci à tous.

LA VOIRIE

Les petits drapeaux rouges qui protégeaient le côté de la route de Lanel, du côté du ruisseau de Tabournié, ont disparu au profit d'une protection en bois et métal. L'aménagement sécurise le passage des voitures et des piétons. Toutefois cet aménagement a rendu la giration des poids lourds impossible en raison de l'implantation de l'abribus en béton qui se trouvait près du carrefour avec la route de Bellegarde.



Après interrogation du service transport public de l'agglomération, il est apparu que cet arrêt n'était plus d'actualité. En effet, cet abri ne servait plus d'arrêt à la ligne de bus régulière qui passe à l'aller comme au retour par la place du village de Cambon. De plus l'arrêt n'était pas positionné sur l'itinéraire du bus de ramassage scolaire à destination du collège de St Juéry qui arrive par la route de Bellegarde.

C'est ainsi que l'abribus, qui par ailleurs était fragilisé par une fêlure dans le béton, a été enlevé.

Les routes de Cambon sont pour la plupart des routes de campagnes étroites. Il est difficile de positionner des abris pour chaque arrêt. M Albert (élu responsable transport de la commune) précise que les espaces sur les bas-côtés doivent servir en priorité au stationnement des bus, hors de la voie de circulation, afin de permettre aux usagers de monter et descendre en toute sécurité.

Il est fortement recommandé aux lycéens, collégiens et usagers de porter un gilet fluo suivant la visibilité. La sécurité est l'affaire de tous ; piétons et conducteurs doivent adapter leur

comportement en fonction de la situation et de la circulation.



ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Les dimanches 22 et 29 mars ont eu lieu les élections départementales. Ce scrutin, qui prend la suite des élections cantonales, permet de renouveler la totalité des conseillers généraux qui deviennent des conseillers départementaux.

Chacun des 23 nouveaux cantons du Tarn a élu un binôme (homme /femme).

Résultats du 1^{er} tour à Cambon : 61,6 % de votants

S. AMOUR et X. DE BEAUNAY :	32,1 %
M.C. MALROUX et J.P. RAYNAUD :	28,0 %
M. S. BARDY et M SINTES :	24,1 %
M.L GONZALES et D. KOWALCZYK :	9,8 %
A.CEREZO et K. VERDIER :	6,0 %

Résultats du 2^{ème} tour à Cambon : 64,3 % de votants

M.C. MALROUX et J.P. RAYNAUD :	59,1 %
S. AMOUR et X.DE BEAUNAY :	40,9 %

Résultats du canton de Saint-Juéry :

M.C. MALROUX et J.P. RAYNAUD sont élus avec 64,1 %

URBANISME

A partir du 1^{er} juillet 2015, La Direction Départementale des Territoires (DDT) ne traitera plus les documents d'urbanisme.

Jusqu'à aujourd'hui, lorsque vous déposiez une demande de permis de construire à la mairie, nous le transmettions à la DDT qui instruisait le permis et rédigeait l'arrêté ; le tout était renvoyé à la commune pour signature par le maire.

Les élus du Grand Albigeois ont pris acte de cette disparition, en créant un service commun d'urbanisme qui se mettra en place au 1^{er} juillet, en y mettant les deux services instructeurs d'Albi et de Saint Juéry et en recrutant deux instructeurs supplémentaires pour pouvoir absorber le surplus des 15 autres communes de l'agglomération.

Si nous avons de la chance de faire partie d'une agglomération dans laquelle existait déjà des services d'urbanisme, et donc une solution relativement simple, il y a évidemment dans le retrait de l'Etat un coût qui sera non négligeable pour les communes, qui viendra grever encore un peu plus nos budgets. Afin d'optimiser ce service, nous vous remercions de déposer des dossiers complets en mairie.

ECO CHEQUE



La rénovation énergétique est le plus sûr moyen de maîtriser votre facture. Elle est aussi une façon d'augmenter la valeur de votre patrimoine im-

mobilier et le confort intérieur de votre logement.

La Région Midi-Pyrénées est là pour vous aider avec l'éco-chèque logement. Il est délivré pour tous types de travaux permettant une économie d'au moins 25% des consommations d'énergie (chauffage, isolation, remplacement de menuiseries, etc.).

Quel est son montant?

- 1000 € pour les propriétaires bailleurs qui conventionnent avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).
- 1500 € pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources.

L'éco-chèque est cumulable avec d'autres aides.

Où s'informer?

- Consultez le portail régional dédié à la rénovation énergétique <http://www.midipyrenees.fr/ecoenergie/>

- Les Espaces Info Energie. Pour toutes questions concernant vos travaux d'économies d'énergie, vous pouvez contacter un des 10 Espaces Info Energie répartis dans chaque département de Midi-Pyrénées. Ces espaces offrent aux particuliers des conseils indépendants et gratuits.

- Rendez-vous sur le site national du programme «J'éco-rénove, j'économise» pour des réponses à vos questions : <http://www.renovation-infoservice.gouv.fr/>

Pour consulter les **conditions d'attribution** de l'éco-chèque et la liste des professionnels affiliés, rendez-vous sur www.midipyrenees.fr/ecocheque ou appelez le 0 800 33 50 31 (numéro vert)



Grand Albigeois

Zéro Phyto dans notre Agglo : c'est le mot d'ordre de l'année 2015 pour le futur à Cambon et pour toute l'agglomération.

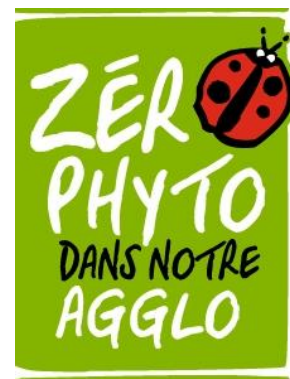
La communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé de s'engager dans une politique volontariste et d'appliquer sans plus attendre, une mesure qui sera bientôt obligatoire : plus aucun produit sanitaire de type chimique (*dés herbant, fongicide ou insecticide*) ne sera mis en œuvre pour éradiquer les herbes spontanées du domaine public.

Les pesticides sont aujourd'hui présents dans l'eau, l'air, le sol et les végétaux, ils affectent la biodiversité mais aussi la santé humaine. L'agriculture est souvent prise pour cible, mais les collectivités et les particuliers ont aussi leur part de responsabilité. Utilisés pour l'entretien des voiries, des parcs et jardins, des cimetières,... les produits phytosanitaires contribuent à la dégradation de l'environnement et nuisent à la santé publique. Cette prise de conscience a fait évoluer la réglementation, et a incité la mise en place de programmes visant à en réduire leur usage.

En Albigeois, 2015 marque le démarrage du programme ZERO PHYTO DANS NOTRE AGGLO. La présence d'herbe en bord de trottoir ou dans l'allée d'un parc n'est pas synonyme d'un mauvais entretien. C'est simplement le signe d'une gestion différenciée des espaces verts, où de nouvelles méthodes de désherbages sont appliquées. Ces nouveaux modes d'entretien alternatifs n'ont pas les conséquences radicales et destructrices des pesticides. Dès lors, il faut changer de regard, développer une autre culture du végétal dans la ville, et accepter la végétation spontanée.

Si désormais les agents ne désherbent plus les pieds des façades, c'est pour mieux se concentrer sur le désherbage des caniveaux et des bordures de trottoirs.

Aussi, il est de la responsabilité de chacun, si la vue de d'herbe dérange, de désherber au pied de sa maison ou de sa limite de propriété..., de façon naturelle sans produits chimiques.



BUDGET 2015

Un budget 2015 sous contraintes :

Une baisse importante de la dotation générale de fonctionnement de la commune est estimée à 21 000 € à population constante.

De plus, la baisse de la dotation de l'Etat perçue par la l'Agglomération ne permettra plus le versement du fonds de concours qui était attribué à la commune soit 18 888 € en 2014.

Impact global de la baisse : **39 888 €**.

La baisse de la DGF est estimée à 21 000 € supplémentaires pour 2016.

Le coût des rythmes scolaires est de 21 000 € pour une dotation de l'Etat de 11 350 €.

L'impact du reclassement des agents de catégorie C au 01/01/2015 est de 5 360 €.

Face à la baisse des recettes et l'augmentation des charges, la revalorisation des valeurs locatives fixée par la commission des Finances à 0,9 % pour 2015, en ligne avec l'inflation, est de 19 467 €.

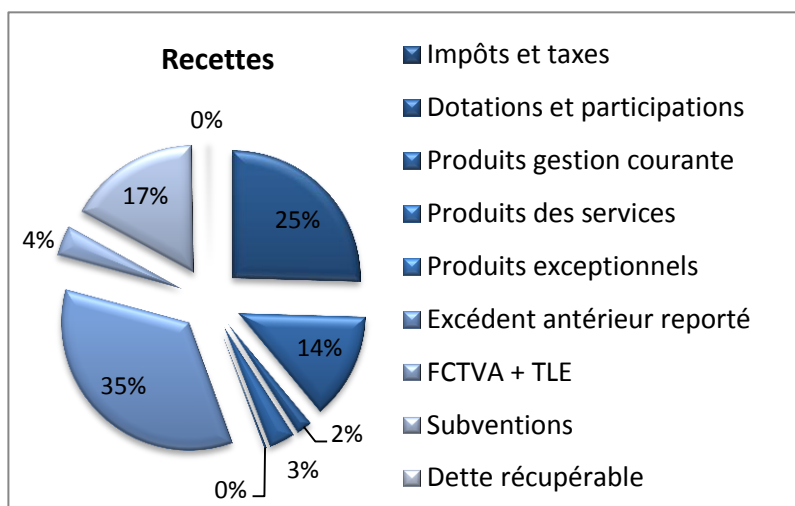
Pour compenser, il aurait fallu augmenter les recettes fiscales de 35 431 €. Cet écart représenterait + 5,60 % de fiscalité.

C'est un autre choix qui a été fait, celui d'un nouvel effort dans la maîtrise des dépenses.

BILAN CONSOLIDE

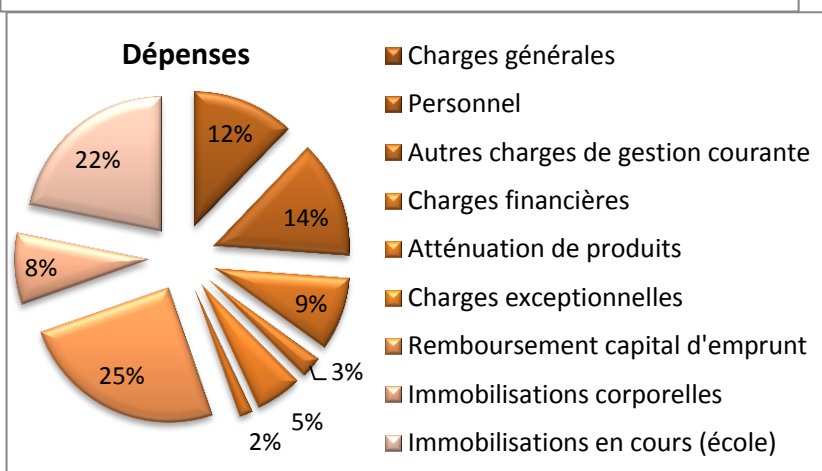
Recettes

Impôts et taxes	651 775,00 €
Dotations et participations	344 757,00 €
Produits gestion courante	51 000,00 €
Produits des services	84 022,40 €
Produits exceptionnels	7 271,00 €
Excédent antérieur reporté	889 256,58 €
FCTVA + TLE	97 235,00 €
Subventions	429 880,50 €
Dette récupérable	6 862,00 €
Total	2 562 059,48 €



Dépenses

Charges générales	311 214,12 €
Personnel	358 668,00 €
Autres charges de gestion courante	225 087,50 €
Charges financières	67 160,00 €
Atténuation de produits	142 466,30 €
Charges exceptionnelles	41 000,00 €
Remboursement capital d'emprunt	638 623,61 €
Immobilisations corporelles	218 510,95 €
Immobilisations en cours (école)	559 329,00 €
Total	2 562 059,48 €



La vie des associations

Comité d'animations

GRANDES FETES DE CAMBON & FETES FORAINE

15 - 16 -17 mai 2015

Le samedi 25 avril
les aubades annoncent
les 3 jours de fête votive
un géranium vous sera offert
merci de leur réserver
le meilleur accueil

VENDREDI 15 MAI

20H30 : Concours de «**BELOTE**» à la salle omnisports de Cambon

22H30 : Disco mobile avec «**DOLBIZ**» entrée payante.

SAMEDI 16 MAI

14H00 : randonnée **VTT** « spéciale enfants »

14H30 : **Pétanque** en doublette (au stade)

22H00 : **Soirée MUSETTE** (salle omnisports) «**Gilles SABY**»

23H00 : **CONCERT** avec « **MIAMI** »

DIMANCHE 17 MAI

13h30 à 17h00 : **TOURNOI DE FOOT «INTER-QUARTIERS** » au stade

09h30 à 17h00 : **TOURNOI DE VOLLEY-BALL SUR HERBE** au stade

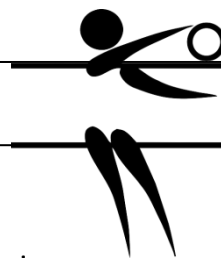
17h30 : **Bal** gratuit avec «**DOMINGO** »

19h30 : **Repas GRILLADES 15 €** (Réservations au 05 63 53 00 00 ou au 06.63.04.38.43)

21H30: Reprise du **bal** «**DOMINGO**»



volley club



TOURNOI DE VOLLEY-BALL SUR HERBE 4 X 4 LOISIR

Dimanche 17 mai au stade de Cambon

Au moins une fille ou bien un enfant de 14 à 16 ans par équipe.

9h30 : **Accueil et inscriptions** (un t-shirt, une petit déj et une bouteille d'eau offerts à chaque inscription)

10h00 : Fin des inscriptions

10h30 : Début des matchs

12h00 : Repas sur place avec apéritif, plat, dessert et café

17h30 : Remise des récompenses

18h00 : Apéritif offert

Tarifs : Forfait journée (tournoi + repas) : 11 € / pers ; tournoi sans repas : 5 € / pers ; repas seul : 8€ / pers

Inscription, avant le 10 mai pour le forfait journée ou le repas ; le jour même pour le tournoi

Renseignements : Yves Joucla 05.63.78.81.23 ou 06.76.71.13.01 ; cambon.volley@gmail.com ;

<http://cambon-volley.sportsregions.fr>



La vie à Cambon

Vide grenier

Belle animation du village dimanche 12 avril sous un soleil radieux, à l'occasion du vide grenier, qui a rencontré comme chaque année un véritable succès grâce au dynamisme des organisateurs du foot à 7 et à la sympathie des exposants.



Travaux de jardinage

Selon l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2000, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants sont autorisés :

Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 20h

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 20h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Merci de ne pas oublier qu'un jardin est une source d'agrément ; mais s'il n'est pas entretenu, il peut causer des nuisances aux voisins. Il est donc important de surveiller la croissance de ses végétaux.

Brûlage des végétaux

Le brûlage des déchets verts est **interdit toute l'année** compte tenu de l'existence de déchetteries sur le territoire de la communauté d'agglomération (cf. circulaire ministérielle du 18/11/2011), et passible d'une amende de 450 €.

Cyclotourisme



Du 2 au 9 août prochain, la 77ème semaine fédérale internationale de cyclotourisme débarque dans le Tarn !

15 000 cyclotouristes au départ d'Albi pour découvrir les richesses de notre région !

Vous voulez rejoindre l'équipe : devenez dès maintenant l'un des 2000 bénévoles en vous renseignant sur le site SF 2015 rubrique inscriptions puis bénévoles. En adressant un mail à sf2015.benevoles@gmail.com ou en appelant Sylvie Espitalier au 06 72 16 03 88.

Vous souhaitez accueillir des cyclotouristes car vous avez un hébergement disponible dans un rayon de 15 à 20 km autour d'Albi : vous pouvez aller sur le site SF 2015 rubrique hébergement puis chez l'habitant.

Une compensation financière est prévue par personne et par jour. Pour obtenir toutes les informations sur les conditions et modalités, adressez un mail à sf2015.hebergement@gmail.com ou téléphonez à François Gascoin au 06 30 40 93 33.

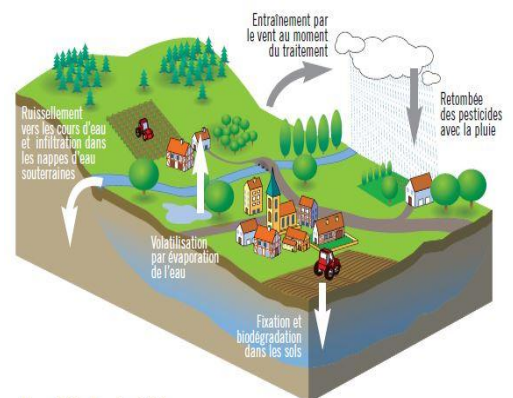
Adresse du site :

<http://sf2015.ffct.org>

Zéro Phyto dans nos jardins

Notre commune vous propose de soutenir la démarche « Zéro Phyto ». Chacun d'entre nous doit être sensibilisé sur la gestion écologique de son jardin.

Il faut savoir que la plupart des pesticides ne sont pas sélectifs et ont de véritables conséquences sur la biodiversité. Autrement dit, en utilisant des produits chimiques pour traiter un problème, on porte atteinte au bon fonctionnement du jardin : élimination d'insectes utiles pour la pollinisation des fleurs, des plantes ou des insectes auxiliaires naturels de culture, dégradation de la qualité des sols, fragilisation de la plante elle-même, etc. C'est ainsi que tout l'équilibre de la nature est bousculé. Ces produits percolent aussi les sols, se transforment, puis rejoignent et contaminent les eaux de surface ou souterraines, dont nous avons tant besoin pour produire l'eau potable que nous utilisons quotidiennement.



La loi Labbé (février 2014) interdit l'utilisation de produits phytosanitaires par les institutions publiques, dans les espaces verts, forêts et promenades ouvertes au public, à partir de 2020, et par les particuliers, à partir de 2022.

Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Fax. 05 63 53 03 56 – Email. : mairie.de.cambon@wanadoo.fr

Site Internet : www.cambondalbi.fr

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : Avril 2015 – Tirage : 920 exemplaires